

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 février 2022

**CD20220214_41
id. 6217**

Le 14 février 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT
SMAD 82**

Monsieur le directeur de l'association SMAD 82 (service de maintien à

domicile 82) sollicite auprès de la collectivité départementale l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la réalisation de travaux de construction d'un local d'accueil enfants/parents.

Cette association est particulièrement impliquée dans le développement de services en vue de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées mais également développe des actions de soutien à domicile en direction des familles ou particuliers.

L'aménagement d'un nouveau local au sein du siège actuel poursuit un double objectif :

- mettre en place des activités collectives parents/enfants dans un cadre sécurisé,
- créer un lieu d'accueil convivial et adapté pour les droits de visite des enfants lorsqu'il est impossible de les réaliser au domicile.

Pour rappel, sur ce volet parentalité, le Département a recours aux services des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) du SMAD pour deux types d'interventions :

- pour des actions de soutien à la parentalité en direction de parents d'enfants de moins de 6 ans dont la compétence relève de la protection maternelle infantile,
- pour l'organisation des visites médiatisées/accompagnées pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance par ordonnance du juge des enfants.

Le coût des travaux de réhabilitation du bâtiment s'établit à 102 000 €.

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

- subvention du Département sollicitée	34 000 €
- Caisse d'allocations familiales du Tarn-et-Garonne...	34 000 €
- auto-financement.....	<u>34 000 €</u>
- TOTAL TTC... ..	102 000 €

Le Département est déjà intervenu sur des dossiers similaires visant à favoriser les opérations d'investissement concernant des associations intervenant dans le champ de la solidarité et de l'insertion à des niveaux d'intervention comparables.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, habitat,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une subvention départementale exceptionnelle de 34 000 € à l'association de service de maintien à domicile 82 (SMAD) ;
- Approuve la convention de subventionnement avec l'association SMAD 82 telle que ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention ;
- Approuve les autorisations de programme et les crédits correspondants tels que présentés au budget départemental 2022.

Ne prennent pas part au vote :

- Monsieur José Gonzalez
- Madame Marie-Claude Nègre

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL